



FO DÉTERMINÉE LA CLÉ DU SUCCÈS

La quatrième réunion concernant notre intéressement/participation pour les 3 prochaines années s'est tenue le 11 juin.

L'ENVELOPPE RVC

Depuis 2013, le montant global de la Rémunération Variable Collective est calculé de la façon suivante :

9,7% du Résultat d'Exploitation sous-jacent Banque de proximité

Le Résultat d'Exploitation sous-jacent * (REX)

Il se calcule ainsi : PNB moins les charges d'exploitation moins le coût du risque. C'est donc la base de calcul qui **reflète le mieux l'activité des salariés.**

LES NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Ce que nous avons obtenu et qui **améliore l'accord précédent** :

- maintien de l'abondement de 455 € pour 660 € versés, **sans seuil de déclenchement** pour les 50 € abondés à 300 %
- 2 boosters de 7,5 M€ chacun (surperformance du Résultat Net par rapport à l'objectif et amélioration de l'IRC) venant **en supplément** de l'enveloppe
- plafonnement à 15% de la masse salariale uniquement sur l'enveloppe RVC. Avec les boosters, la RVC pourrait donc dépasser les 15%.

Ce que nous avons conservé :

- répartition individuelle à 50% temps de travail, 50% rémunération

En revanche, la direction restait campée sur 14% du Résultat Net pour l'enveloppe RVC.

Or, depuis le début de cette négociation, la direction souhaite soudainement imposer comme base de calcul un pourcentage du Résultat Net, arguant d'une éventuelle baisse de l'impôt.

Le Résultat Net sous-jacent * (RN)

Il se calcule ainsi : Résultat d'Exploitation **moins l'impôt sur les sociétés.**

Si pour l'exercice 2019 nous savons déjà que le taux d'impôt sur les sociétés reste inchangé, nous n'avons aucune certitude sur une baisse en 2020 et 2021.

* après retraitement de certains éléments exceptionnels

FO LCL ET LA CFDT PERSISTENT ...

FO LCL et la CFDT ont réitéré leur volonté de **sécuriser au maximum le niveau de l'enveloppe intéressement / participation** en conservant le Résultat d'Exploitation comme référence de calcul.

Prendre le Résultat Net comme base de calcul risque d'engendrer une baisse de la Rémunération Variable Collective pour 2019 et ne garantit aucunement une augmentation de celle-ci pour les exercices 2020 et 2021, bien au contraire.

Dès le départ, le SNB a accepté ce risque et, comme le souhaitait la direction, n'a négocié que sur le Résultat Net.

Puisque la direction a affirmé ne pas vouloir baisser l'enveloppe (ni l'améliorer d'ailleurs), **FO LCL** a proposé d'inscrire les deux formules de calcul, la plus favorable pour les salariés s'appliquant. CFDT et SNB ont approuvé.

... ET L'UNION FAIT LA FORCE

DERNIÈRES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

Face à la fermeté de notre position, la direction a finalement concédé de rester sur **9,7 % du Résultat d'Exploitation** et de conserver toutes les améliorations obtenues.

Cette victoire nous a permis d'enchaîner avec l'une de nos revendications initiales : augmenter l'enveloppe RVC à 10% du Résultat d'Exploitation. Pour **FO LCL**, ce serait un geste de reconnaissance envers l'investissement quotidien de chacun d'entre nous.

Cette demande unanime des organisations syndicales de passer à **10% du Résultat d'Exploitation** a, pour l'instant, recueilli une fin de non-recevoir de la part de la direction. Cependant, devant la pression de l'intersyndicale, elle a fait une ultime concession en portant le niveau des boosters à 9,5 M€ contre 7,5 M€ auparavant.

Pour autant l'atteinte des niveaux de boosters reste très incertaine.

Cette proposition n'équivaut donc pas aux 10 % du Résultat d'Exploitation que nous demandons toujours ...



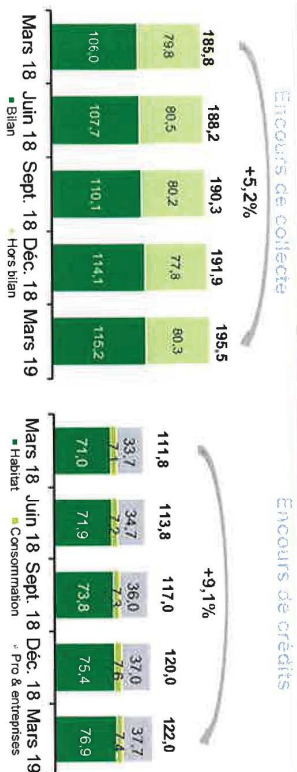
FO LCL

- continue de demander l'instauration **d'un plancher de rémunération pour la répartition individuelle de la RVC** afin que les plus petits salaires bénéficient d'un meilleur intéressement / participation
- demande aussi la révision de la répartition individuelle pour les temps partiels qui subissent une double peine : en effet, les montants individuels sont proratisés **ET** par rapport à leur temps de travail **ET** par rapport à leur rémunération. Car contrairement à la Prime Exceptionnelle pour le Pouvoir d'Achat (prime Macron), c'est La rémunération réellement perçue qui est prise en compte et non la rémunération « base temps plein ». Cette géométrie variable est toujours au détriment des salariés. La direction dit réfléchir à cette problématique

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Banque de proximité en France – LCL

Indicateurs d'activité (Mds€)



Contribution aux résultats de Crédit Agricole S.A.

En m€	T1-19	T1-18	Δ T1/T1
Produit net bancaire	869	858	+1,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(593)	(613)	(3,2%)
FRU	(30)	(26)	+17,3%
Résultat brut d'exploitation	246	219	+12,1%
Coût du risque	(44)	(51)	(12,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	1	2	(58,1%)
Résultat avant impôt	202	170	+18,7%
Impôt	(72)	(59)	+22,4%
Résultat net	130	111	+17,2%
Résultat net part du Groupe	124	106	+17,7%
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	68,2%	71,4%	-3,2 pp

Forte progression du RNP, grâce à un effet ciseaux positif

- Revenus⁽¹⁾ : marge d'intérêt en hausse grâce à l'effet volume compensant la pression sur les taux clients - baisse des commissions liée notamment à l'attentisme des épargnants après la baisse des marchés de la fin 2018
- Maîtrise continue des charges (-3,2% T1/T1) et CoEx en amélioration de 3,2 pp T1/T1
- Coût du risque sur encours toujours à un bas niveau (17 pb) - taux de doute à 1,7%, taux de couverture 80,3% à fin mars 2019

(1) Statistique : les éléments statistiques correspondent aux données Espoirs Logement (P18) & Pré (17-18) - voir page 34

